

- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DEL'ARTISANAT
- DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION.

12 DEC. 1988

- Etat récapitulatif des traitements payés par virements (agents sous-contrat)
- MOIS DE DECEMBRE 1988

Conformément aux états ci-joints, donnant le détail par agences ou succursales, le montant des traitements à virer par Etablissement financier est le suivant, en ce qui concerne le service de l'EVALUATION.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 08 DEC. 1988

<u>Etablissements financiers</u>	<u>Montant</u>
- BANQUE DE KIGALI	16.553 ✓
- BANQUE POPULAIRE	8.237 ✓
- CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	27.529 ✓
TOTAL	52.319

op 2295 du 14-12-88

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : CINQUANTE DEUX MILLE TROIS CENT DIX NEUF FRANCS RWANDAIS.

Vérification, approbation et Imputation
à charge de 18 117 05 01 02
Engagement n° 39 du 3/12/88
Kigali le 31/12/88
Gestionnaire des Crédits au Ser-

Fait à Kigali, le
Le Gestionnaire,
BUHIGIRO Alphonse.

Fait à Kigali, le
Le Secrétaire Général,
NKUNDIYEZE Boniface.

- MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
- DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION.

- Etat récapitulatif des traitements
payés par virements (agents sous-contrat)
- MOIS DE DECEMBRE 1988

Conformément aux états ci-joints, donnant le détail par agences ou succursales, le montant des traitements à virer par Etablissement financier est le suivant, en ce qui concerne le service de l'EVALUATION.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 08 DEC. 1988

<u>Etablissements financiers</u>	<u>Montant</u>
- BANQUE DE KIGALI	16.553
- BANQUE POPULAIRE	8.237.
- CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	27.529
TOTAL	52.319

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : CINQUANTE DEUX MILLE TROIS CENT DIX NEUF FRANCS RWANDAIS.

... vérification, approbation et imputation
à charge de 18 117 05 0102
Engagement n° 39 du 3/12/88
Kigali le 31/12/88
Gestionnaire des Crédits du Ser.

Fait à Kigali, le

Le Gestionnaire,
BUHIGIRO Alphonse.

Fait à Kigali, le

Le Secrétaire,
MUNYIYI

